



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, à Farnham, le 7 avril 2015 à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les vingt-six personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Emplacement des lots du point 30 de l'ordre du jour.
- Procédure d'affichage du point 23 de l'ordre du jour.

2015-104 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

37. Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Application du Règlement de contrôle intérimaire 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion.
38. Club de patinage de vitesse de Farnham - Contribution financière.
39. Réclamation de la compagnie Construction Bau-Val.
40. Achat d'ordinateurs portables.
41. Ma Municipalité à pied, à vélo - Adhésion.

Procès-verbaux

2015-105 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 mars 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 mars 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 mars.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.



Réglementation

2015-106 ***Règlement modifiant le Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015 - Avis de motion***

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-107 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24) - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)* précisant les dispositions d'utilisation des conteneurs maritimes.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-108 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010) - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010)* afin d'ajouter la sous-catégorie d'usage 644 - Réparation de véhicules lourds à la zone I3-010.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-109 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue le 27 avril 2015.



2015-110 **Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue le 27 avril 2015.

2015-111 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 23 février 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-112 **Adoption du *Règlement concernant les animaux***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 2015

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant les animaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-113 Union des Municipalités du Québec - Renouvellement d'adhésion

Document : Facture de l'Union des Municipalités du Québec datée du 16 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre de l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2015, incluant le Carrefour du capital humain, au coût de 11 601,81 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-160-00-494 et 02-110-00-494.

2015-114 Laurentide re/sources - Collecte et valorisation des résidus domestiques dangereux

CONSIDÉRANT que Laurentide re/sources désire imposer une pénalité financière de 100 \$ advenant le cas où des aiguilles, seringues, munitions ou autres matières dangereuses se retrouveraient dans les bacs de récupération;

CONSIDÉRANT que pour être opposable à la Ville, cette disposition ne peut être unilatérale et doit être contenue dans une nouvelle entente signée entre les parties;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve la nouvelle entente à intervenir avec la compagnie Laurentide re-sources pour la collecte et la valorisation des résidus domestiques dangereux.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-115 Hydro-Québec - Transfert d'installations

CONSIDÉRANT que les rues Saint-Paul et Principale Est ont été remises à la Ville de Farnham par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a aussi remis à la Ville de Farnham les feux de circulation situés à l'intersection de ces rues;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme à Hydro-Québec qu'elle est maintenant responsable des coûts relatifs à la consommation d'électricité pour les feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Paul et Principale Est et ce, à compter du 6 mars 2015.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-116 **Projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux - Terrain**

Document : Courriel du Centre de santé et services sociaux La Pommeraie daté du 18 mars 2015.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham manifeste son intention de céder, sans frais, à l'Office municipal d'habitation de Farnham, un terrain permettant la construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux si ce projet se réalise.

Finances municipales

2015-117 **Comptes à payer**

Documents : Listes de chèques datées du 2 avril 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 444 891,66 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 307 250,88 \$.

Que le paiement du compte de dépenses de M^{me} Pauline Mercier soit aussi autorisé.

2015-118 **Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie - Camp de jour**

Documents : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, non daté et lettre du Centre de santé et services sociaux La Pommeraie datée du 13 mars 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte l'inscription gratuite au camp de jour 2015 et aux sorties du camp de jour 2015, pour un maximum de dix jeunes de Farnham qui seront recommandés et suivis par le CLSC La Pommeraie.

QUE le CLSC La Pommeraie s'engage à fournir la formation et le support psychosocial aux animateurs du camp de jour.



- 2015-119** **Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2015-2016**
- Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 12 mars 2015.
- Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande
- ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2015-2016.
- 2015-120** **Association Panda Brome-Missisquoi - Utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin**
- Documents : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 6 mars 2015 et lettre de l'Association Panda Brome-Missisquoi datée du 2 mars 2015.
- Il est PROPOSÉ par M. André Claveau
- ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'Association Panda Brome-Missisquoi dispose gratuitement du Centre des loisirs Romuald-Potvin durant la saison estivale 2015, pour la tenue de leur camp de jour, selon les disponibilités.
- QUE l'Association Panda Brome-Missisquoi soit informée que d'importants travaux sont prévus cet été au Parc Rainville et que ceux-ci pourraient occasionner du bruit et autres désagréments.
- 2015-121** **Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Soirée « Hommage aux bénévoles »**
- Documents : Lettres du Centre d'action bénévole de Farnham inc. datées des 12 et 31 mars 2015.
- Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier
- ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'assumer, pour une somme maximale de 300 \$, les dépenses relatives au goûter et au cocktail de bienvenue de la Soirée « Hommage aux bénévoles » tenue le 14 avril 2015, par le Centre d'action bénévole de Farnham inc.
- QUE M^{me} Pauline Mercier et MM. André Claveau, Jean Lalande, Vincent Roy et Roger Noiseux y soient présents pour remettre les certificats honorifiques.
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.
- 2015-122** **Fondation Les Foyers Farnham - Contribution financière**
- Document : Lettre de la Fondation Les Foyers Farnham datée du 26 février 2015.
- Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande
- ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de défrayer les frais de location d'un chapiteau dans le cadre du souper spaghetti de la



Fondation Les Foyers Farnham le 11 juin 2015, au coût maximal de 1 700 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-123 Club de football Les Astérix - Contribution financière

Document : Dossier de la trésorière daté du 1^{er} avril 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la subvention octroyée au Club de football Les Astérix pour la construction d'un bâtiment pour les marqueurs au coût de 1 724,63 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-124 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Document : Courriel du Centre de santé et services sociaux de La Pommeraie daté du 18 mars 2015.

CONSIDÉRANT que le Groupe alternative logement qui est la ressource technique pour le projet d'habitation multifamiliale dix-huit logements, demande à la Ville de Farnham une participation financière dans le cadre du programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit s'engager à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour dix des dix-huit logements prévus au projet d'habitation multifamiliale pour une durée de cinq ans et que par la suite, la Ville de Farnham aura à déterminer si elle prolonge sa participation financière à ce programme;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Ville de Farnham à la réduction du coût des loyers des locataires serait environ de 5 000 \$ par année pendant cinq ans.

CONSIDÉRANT que le programme de supplément au loyer permet aux locataires à faible revenu de bénéficier d'une réduction de loyer qui est subventionnée par la Société d'habitation du Québec à 90 % et la Municipalité à 10 %.

CONSIDÉRANT que le coût du loyer ne peut dépasser 25 % des revenus du locataire et que le supplément au loyer contribue à combler l'écart entre le loyer reconnu et la part du loyer assumé par le ménage occupant le logement.

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible à ce jour de déterminer le montant précis de la participation de la Ville de Farnham puisque le coût des loyers n'a pas été établi et que les revenus annuels des locataires qui occuperont les logements du nouvel immeuble de sont pas connus.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de participer au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis pour dix des dix-huit logements du projet d'habitation multifamiliale si ce projet se réalise.



QUE la participation financière soit de 10 % du coût du supplément de loyer.

Que cette entente soit valide pour une période de cinq ans à compter de la date de la signature de sa signature.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Ressources humaines

2015-125 Entente de travail des employés cadres

Document : Projet d'entente de travail.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'entente de travail des employés cadres, laquelle sera valide du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

QUE MM. Josef Hüsler, maire et André Claveau, conseiller, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Farnham, tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-126 Nomination d'une coordonnatrice des sports et loisirs au Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT la restructuration du Service des loisirs, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste de coordonnateur des sports et loisirs a été effectué;

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Josef Hüsler, M. Vincent Roy, M. Roger Noiseux et M. Rico Laguë votent pour la nomination.

M. Jean Lalande vote contre la nomination.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU que le conseil municipal nomme M^{me} Céline Ouellette au poste de coordonnatrice des sports et loisirs, rétroactivement au 23 mars 2015.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la lettre d'entente déjà signée à cet effet.

2015-127 Embauche d'un coordonnateur culture et vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 31 mars 2015.



CONSIDÉRANT la restructuration du Service des loisirs, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste de coordonnateur culture et vie communautaire a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Marc-André Gherardi au poste de coordonnateur culture et vie communautaire, à compter du 21 avril 2015.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la lettre d'entente déjà signée à cet effet.

2015-128 Carrefour action municipale et famille - Rencontre

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'inscription de M^{me} Pauline Mercier à la rencontre du Carrefour action municipale et famille tenue le 1^{er} avril 2015 à Bromont.

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-310.

Travaux publics

2015-129 Achat de pierre 2015

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 23 mars 2015 et conformité administrative datée du 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc.	66 299,80 \$
Transport DM Choquette	68 976,43 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	70 826,38 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	80 290,25 \$
Construction DJL inc.	90 299,43 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc. ne contient pas la garantie de soumission demandée à l'avis de soumission;

CONSIDÉRANT que l'absence de ce document rend la soumission non conforme;



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc. soit déclarée non conforme.

QUE la soumission de Transport DM Choquette pour l'achat de pierre 2015, aux montants inscrits à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-415-00-621 et 02-413-00-621.

2015-130

Achat d'enrobés bitumineux 2015

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 23 mars 2015 et conformité administrative datée du 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc.	39 476,20 \$
Construction DJL inc.	41 083,76 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	41 449,68 \$
Pavages Maska inc.	42 888,96 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions de Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc. et Construction DJL inc. ne contiennent pas la garantie de soumission demandée à l'avis de soumission;

CONSIDÉRANT que l'absence de ce document rend les soumissions non conformes;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les soumissions des compagnies Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc. et Construction DJL inc. soient déclarées non conformes.

QUE la soumission de Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la fourniture d'enrobés bitumineux 2015, aux montants inscrits à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-625.

2015-131

Fleurons du Québec - Renouvellement d'adhésion

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre des Fleurons du Québec pour la période 2015-2017, au coût de 1 810 \$, incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-10-629.

Services techniques et développement

2015-132 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 10 mars 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal renouvellement le mandat de M^{me} Isabelle Chartrand au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 3 avril 2015.

2015-133 Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lots 4 446 956 et 4 448 214 du cadastre du Québec (Chemin des Coteaux)

Document : Dossier de l'inspectrice des bâtiments daté du 24 février 2015.

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande et les lots avoisinants sont dans un secteur où l'agriculture est dynamique;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des lots visés par la demande est agricole et le restera;

CONSIDÉRANT que les propriétés entourant les lots concernés sont présentement exploitées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact du projet sur la préservation des ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie de la propriété foncière concernée ni celle des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

CONSIDÉRANT que l'agriculture présente sur les lots visés a un effet positif sur le développement économique de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de M. Donald Bérard, laquelle vise à obtenir une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour morceler les lots 4 446 956 et 4 448 214 de la Ferme M.J.B. inc. afin de les acquérir.



2015-134 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 430, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mars 2015.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 430, rue Meigs (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise au 430, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Que l'enseigne soit de forme ovale comme l'enseigne existante.

2015-135 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 201, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mars 2015.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 201, rue Principale Est (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise au 221, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, qui comprend l'installation de deux enseignes posées à plat sur l'immeuble pour la Société des alcools du Québec ainsi qu'une l'enseigne commune sur pylône située en cour avant.

2015-136 Demande de permis - Propriété sise aux 248-250, rue Saint-André Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mars 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise aux 248-250, rue Saint-André Nord (Rénovations);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise aux 248-250, rue Saint-André Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le déclin de vinyle soit de couleur bourgogne.



- Que la brique de la cheminée soit conservée et ne soit pas plaquée en déclin de vinyle.
- Que les fenêtres projetées sur le côté latéral droit de l'immeuble soient du même modèle que la fenêtre située au rez-de-chaussée de la façade avant du bâtiment principal.
- Que le revêtement du nouveau toit, sur la partie avant de l'immeuble, soit dans les teintes de noir ou de gris foncé.
- Qu'une corniche, du même type que celle du bâtiment principal, soit intégrée au nouveau toit située sur la partie avant de l'immeuble. Celle-ci devra être pourvue de soffite et de fascia blanc.
- Que les ouvertures de l'immeuble respectent les normes de construction en ce qui a trait aux surfaces vitrées ainsi qu'aux fenêtres de chambres.
- Que tous les travaux soient complétés d'ici le mois de juillet 2016, tel que convenu avec le propriétaire.

2015-137 Demande de permis - Propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mars 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire (Rénovations);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Qu'aucune pierre ne soit installée comme revêtement extérieur et ce, afin de respecter au maximum le caractère architectural d'origine de l'immeuble.

2015-138 Demande de dérogations mineures - 755, rue des Chênes

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 4 mars 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de M^{me} Denise Guertin, propriétaire de l'immeuble sis au 755, rue des Chênes visant à :

- Permettre un vestibule d'une largeur de 2,19 m et d'une profondeur de 2,57 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur maximale de 2 m et une profondeur maximale de 2 m.
- Permettre une marge latérale de 1,51 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge minimale de 2 m.
- Permettre un bâtiment d'une largeur de 6,18 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur maximale de 6 m.

Loisirs, culture et tourisme

2015-139

Grand Tour Desjardins 2015

Document : Lettre de M. Alain Gascon datée du 12 février 2015.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne sera plus le site de départ et d'arrivée du Grand Tour Desjardins 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-524 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Ajouts

2015-140

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Application du Règlement de contrôle intérimaire 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a amorcé une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a adopté, en septembre 2012, un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau, lequel prévoit notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire régional visant une meilleure gestion des eaux de surfaces et un contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2014, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a adopté le cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols (Communément appelé le RÉGES) et il fut convenu de procéder rapidement à une modification du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi afin d'inclure les objectifs et le cadre normatif minimal;



CONSIDÉRANT que le 17 mars 2015, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi peut confier aux fonctionnaires municipaux l'application du *Règlement de contrôle intérimaire*;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du *Règlement de contrôle intérimaire 03-0315* stipule que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi confie la responsabilité de l'application du règlement au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des Municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, afin que cette désignation d'application soit valide, que la Municipalité y consente;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

QUE, conditionnement à l'entrée en vigueur du *Règlement de contrôle intérimaire 03-0315*, la Ville de Farnham consent à ce que ses inspecteurs des bâtiments soient responsables de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire 03-0315* sur son territoire, tel que prévu à l'article 3.1 dudit règlement.

2015-141 Club de patinage de vitesse de Farnham - Contribution financière

Document : Document du Club de patinage de vitesse de Farnham, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le versement d'une somme de 3 000 \$ par année au Club de patinage de vitesse de Farnham pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-142 Réclamation de la compagnie Construction Bau-Val

Document : Lettre de la compagnie Bau-Val datée du 30 mars 2012.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nie toute responsabilité en lien avec la réclamation datée du 30 mars 2012 (Reçue le 7 avril 2015) de la compagnie Bau-Val.

2015-143 Achat d'ordinateurs portables

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'achat de trois ordinateurs portables pour les différents Services de la Ville.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 22-700-00-726, 22-100-00-726 et 22-300-00-726 et financée par le surplus accumulé.



2015-144

Ma Municipalité à pied, à vélo - Adhésion

Document : Document de présentation du programme, daté de septembre 2013.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adhère au programme Ma Municipalité à pied, à vélo, lequel proposera des améliorations aux aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes sur le territoire municipal.

Deuxième période de questions

Les vingt-huit personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Fermeture du Club de l'âge d'or.
- Certificat d'autorisation d'affichage pour le 614, rue Meigs.
- Pelouse sur les trottoirs et les rues.
- Feux de circulation à l'intersection de la rue Yamaska et de la route de contournement.
- Nettoyage des terrains privés.
- Développement de terrains sur la rue Yamaska.
- Fossés du chemin de la Rive-Sud.
- Bail du Club du 3^e âge au 421, rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Responsable de la location de l'immeuble du 421, rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Bilan du Club du 3^e âge.
- Suivi sur l'élaboration de la Politique des aînées.
- Enseignes des commerçants du chemin des Coteaux.
- Panneau d'identification du chemin des Coteaux.

La séance est levée à 19 h 42.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire